



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**POUR LA PARTICIPATION DU LYCEE LE PETIT CHADIGNAC**  
**À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »**

D 18.519

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

Le LYCEE LPA Chadignac, immatriculé ..... sous le numéro R.N.E. 01703944, représentée par M. REURET, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *le Lycée* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

*La Ville* organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *le Lycée* souhaite bénéficier d'un stand sur le site de la manifestation afin de promouvoir ses activités.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *le Lycée* dans le cadre des animations liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 16, 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

*La Ville* s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès.

En contrepartie, *le Lycée* s'engage à faire bénéficier *la Ville* d'une exposition de dessins réalisés par les élèves du Club Manga, présenter une exposition sur la culture japonaise : symbolique du chrysanthème, haïku, estampe, cerisier, origami, présenter les mangas coup de cœur du club lecture, réaliser des démonstrations d'Ikebana, proposer des fiches lecture sur le chrysanthème, organiser une vente de chrysanthèmes.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

## ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 10/09/2018  
en trois exemplaires originaux

17 SEP 2018  
Pour la Ville,

Pour le Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Pour le Lycée,  
Le Directeur,  
La Directrice de l'EPLEFPA

Corinne REULET



Jean-Paul Clech

En provenance de :

~~Agence des Postes et Agence de  
la Poste de Chateaubriant  
Boite Postale 105 113  
17115 SAINTES Cedex~~

SGR2 VZ2 - FIC 30A - 2010672101 - 08417



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 1393 8



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 1 / 1

Distribué le : 20 / 11 / 2015

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

*Signature*  
*(Précisez Nom et Prénom du destinataire)*

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

*Signature Facteur\**

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de Royan SJ  
Hôtel de Ville Royan (ancien hôtel)  
80 avenue de Poutaillec  
17205 Royan Cedex



